IMPRIMER

Retraites Populaires

Procuration

Preneur d'assurance

Prénom et nom : .....

Date de naissance : ..... No AVS : .....

Rue : .....

NPA, localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Procuration en faveur de :

☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom et nom : .....

Date de naissance : .....

Rue : .....

NPA, localité : ..... Pays : .....

Le preneur d'assurance confère à la personne ci-dessus le pouvoir de le représenter valablement auprès de Retraites Populaires dans le cadre de la police d'assurance vie no ....., pour les opérations décrites ci-dessous.

Le représentant est autorisé à :

Procuration simple

☐ recevoir toute communication, ainsi que tout acte juridique – y compris les éventuelles sommations – concernant la police d'assurance et exécuter l'ensemble des obligations découlant du contrat d'assurance (paiement des éventuelles factures, annonce de la survenance de l'événement assuré, communications à l'assureur, etc.)

Procuration élargie

☐ exercer au nom et pour le compte du preneur d'assurance l'ensemble des droits et des obligations découlant du contrat d'assurance, dans les limites prévues par les conditions générales applicables (notamment modifier l'adresse de paiement, procéder à un rachat total ou partiel ou résilier le contrat). Sauf avis contraire de la part du preneur d'assurance, les anciennes procurations en faveur d'autres personnes pour la police no ..... sont réputées révoquées.

Dans les limites de la présente procuration, la signature du représentant ainsi que toutes les déclarations qu'il fait et toutes les mesures qu'il prend engagent le preneur d'assurance.

La procuration est valable dès le ..... et reste en vigueur jusqu'à sa révocation écrite auprès de Retraites Populaires, jusqu'au décès du preneur d'assurance ou jusqu'à la communication à Retraites Populaires de la désignation d'un curateur en faveur du preneur d'assurance.

Caroline 9 • CP 288 • 1001 Lausanne • 021 348 21 11 • www.retraitespopulaires.ch • Réception 8h00-16h30

IMPRIMER

IMPRIMER

Retraites
Populaires

Signatures :

....
Lieu et date Signature du preneur d'assurance

....
Lieu et date Signature du représentant

Important :
Pour une procuration simple, veuillez joindre une photocopie d'une pièce d'identité officielle valable des deux signataires.

Pour une procuration élargie, les signatures du représentant et du preneur d'assurance doivent être légalisées par un notaire.

Caroline 9 • CP 288 • 1001 Lausanne • 021 348 21 11 • www.retraitespopulaires.ch • Réception 8h00-16h30

F314 - 07.2026

IMPRIMER